



Travaux non effectue par le syndic et proprietaire

Par **toto**, le **01/11/2010 à 10:57**

Bonjour, rnje suis proprietaire d un studio en rez de chaussse mon voisin du dessus ainnonder ma douche expert et venu et a constater des degat sur des poutre porteuse (risque d efondrement) remontant a 7 a 8 ans le proprietaire du dessus na pa encore fait ler reparation donc je ne le loue plus depuis juillet je pers 5 moi de loyer je voudrais savoir si je peux engager des poursuite a son encontre

Par **mimi493**, le **01/11/2010 à 13:07**

pourquoi perdez-vous 5 mois de loyer ?

Par **toto**, le **01/11/2010 à 15:31**

parsqe depuis le logement est inhabitablele proprietaire du dessus peut traverse le plancher a tout moment

Par **toto**, le **01/11/2010 à 15:34**

le proprietaire du dessus et aussi syndic benevole et me demande une participation de 300

euro pour les poutres porteuse

Par **mimi493**, le **01/11/2010 à 15:39**

[fluo]Si[/fluo] le logement est inhabitable (pas que vous ayez décidé qu'il ne l'était pas) et que vous êtes allé vivre ailleurs, vous n'êtes pas redevable du loyer.rnL'habitant du dessus ne vit donc plus non plus chez lui ?

Par **toto**, le **01/11/2010 à 15:51**

mon locataire et et parti fin juin et celui du dessus et inoccuper lcataire en attente mais il ne pais plus son loyer (normal)je possede ce studio depui 18 mois les poutres porteuse on etait abime depui 7 ans humidite a tout bouffe moi je perd 5 mois de loyer et depuis 15 jours le syndic et proprio du dessus ne me donne aucune nouvelle